



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

DOCUMENT A COMPLETER ET SIGNER PAR L'ENTREPRISE MANDATAIRE

A transmettre à la Mairie de HOERDT au minimum 24 h avant intervention sur le site.

DEFUNT (E)

Nom Prénom(s)

Nom de jeune fille

Domicile

Date de naissance Lieu de naissance

Date de décès Lieu du décès

Cérémonie religieuse le à Eglise

Déclarant du décès : Nom Prénom(s)

Adresse

INHUMATION (cocher la case concernée)

CREMATION

NOUVELLE CONCESSION

CONCESSION FAMILIALE

Entreprise de Pompes Funèbres Lieu

Entreprise de Marbrerie Lieu

Cimetière Emplacement :

Dernière personne inhumée Décédée le

Dépose du monument prévue le à heures

Le monument doit être déposé aux endroits prévus par la commune. Se renseigner à la Mairie.

Travaux de creusement prévus le à heures

Profondeur simple

Profondeur double

Inhumation prévue le à heures

Crémation prévue le à heures

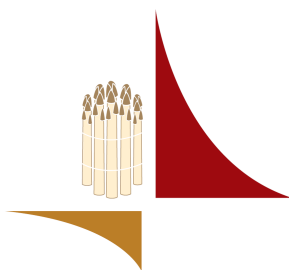
Inhumation des cendres prévue le à heures

Les horaires de travaux et d'inhumation sont soumis à l'approbation de la Commune de Hoerdtd.

Destination des cendres : Jardin du souvenir Columbarium Famille

Rosier du souvenir

A Le Signature :



COMMUNE DE
Hoerdtd

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

AUTORISATION

(A COMPLETER ET SIGNER UNIQUEMENT PAR LE CONCESSIONNAIRE)

Je soussigné(e)
domicilié(e) à
autorise par la présente, en ma qualité de concessionnaire,
l'inhumation de décédé(e) le
dans la concession désignée ci-dessous :

Cimetière Carré Rangée Tombe

Fait à Hoerdtd, le Signature :

AUTORISATION

(A COMPLETER ET SIGNER UNIQUEMENT EN CAS DE DECES DU CONCESSIONNAIRE)

Je soussigné(e)
domicilié(e) à
autorise par la présente, en ma qualité de représentant de la famille du concessionnaire
décédé, et en me portant fort pour toute la famille,
l'inhumation de décédé(e) le
dans la concession funéraire désignée ci-dessous :

Cimetière Carré Rangée Tombe

A cet effet, je dégage la Commune de HOERDT de toute responsabilité au cas où la régularité de la présente autorisation serait contestée et m'engage d'ores et déjà à supporter personnellement toutes les conséquences dommageables pouvant donner lieu à réparation, notamment les frais d'exhumation et de remise en état du monument et de la tombe.

Fait à Hoerdtd, le Signature :